



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 13 février 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 782

Ce règlement décrète un emprunt de 1 250 000 \$ en prévision de l'acquisition d'immeubles assujettis au droit de préemption.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 16 avril 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint